

entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

AVANTAGES INTÉRIMAIRES

Logement, vie quotidienne, loisirs...
Découvrez tous vos privilèges.

#187
Septembre 2017



VOTRE STATUT D'INTÉRIMAIRE VOUS OUVRE DES DROITS SPÉCIFIQUES ET INTÉRESSANTS : DÉCOUVREZ-LES !

Des prêts et crédits à des conditions privilégiées

Le Fastt facilite vos demandes de prêts et de crédits, accessibles dès 600 heures de mission.

► Crédit Auto

Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et de conseils de financement pour votre projet d'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. Si votre dossier est réalisable, vous pouvez obtenir un prêt de 1 600 à 12 000 € (sur 12 à 60 mois).

► Crédit Projet

Pour concrétiser tous vos projets, les conseillers financiers partenaires du Fastt étudient avec vous votre dossier, et vous accompagnent pour la demande d'un prêt de 1 600 à 12 000 €, remboursables sur 12 à 60 mois.

► Solutions de microcrédit

Jusqu'à 5 000 €, accessibles dès la 1^{ère} heure de mission : Le Fastt vous accompagne pour financer tout projet contribuant à faciliter votre accès, le maintien ou votre retour à l'emploi (achat / réparation de voiture, permis de conduire, déménagement...).

[VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ](#)

Facilitez votre vie quotidienne

► Louer facilement un véhicule à moindre coût

Dès votre 1^{ère} heure de mission, le Fastt peut vous proposer, sous 48h, de louer une voiture pour 5 €/jour ou un deux-roues pour 3 €/jour.

[EN SAVOIR PLUS](#)

► Faire garder vos enfants en urgence

Pour 1 € de l'heure, bénéficiez de la solution SOS Garde d'enfants : jusqu'à 80 heures de garde à domicile et 400 heures en crèche, par an (coût en fonction du quotient familial). Des solutions adaptées à l'âge de votre enfant et réalisées par un professionnel qualifié.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Les solutions Action Logement

Trouver, louer ou acheter votre "chez vous"

L'**Avance LOCA-PASS**® est un prêt à 0% pour financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à votre entrée dans votre nouveau logement. Pouvant aller jusqu'à 500 €, il est remboursable sur 25 mois maximum.

Si vous avez travaillé plus de 507 heures au cours des 12 derniers mois, vous pouvez, en cours de mission :

- Faire une **demande de logement social en ligne**, directement sur votre espace intérimaire sur manpower.fr.
- Bénéficier du **prêt accession** à 1%. D'un montant de 10 000 et 25 000 €, il complète votre prêt bancaire pour vous permettre d'acquérir votre résidence principale.
- Accéder aux **prêts travaux - locataire ou propriétaire**, soit 10 000 € maximum à un taux préférentiel pour réaliser des travaux d'embellissement, d'agrandissement ou d'amélioration de la performance énergétique.

Vous devez cumuler deux logements à cause d'une mutation professionnelle ou recherchez à vous loger à proximité de votre nouveau travail ?

Les **aides MOBILI-PASS** vous permettent de faire face aux charges supplémentaires suite à une mobilité professionnelle.

Un service assistance dédié peut également vous aider à trouver des **solutions financières en cas de difficultés dans le maintien de votre logement** (retard de paiement de loyer ou d'échéances de crédit immobilier, procédure d'expulsion en cours...).

[EN SAVOIR PLUS](#)



Logement, crédit, mobilité, vacances, bons plans, ...

Le FASTT vous informe et vous conseille :

[ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT ICI](#)

Santé et sécurité au travail

Accident du travail, arrêt maladie, bien-être et épanouissement personnel, ... : vous vous posez des questions ?

[CONSULTEZ LE SITE D'AIDE ET DE CONSEILS](#)

Plus de loisirs pour vous et votre famille !



À partir de 600 HEURES DE MISSION

- Recevez des subventions pour des locations et séjours en France et à l'étranger (camping, billets d'avion...).
- Profitez de remises dans de nombreuses enseignes : Auchan, Carrefour, Décathlon, Nocibé...
- Commandez vos chèques vacances.

À partir de 900 HEURES DE MISSION

- Participez aux voyages organisés.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOS OFFRES

Professionnels du BTP, n'oubliez pas votre carte d'identification !



Entrée en vigueur le 22 mars 2017, la carte d'identification professionnelle du BTP est obligatoire depuis le 1^{er} août pour tous les salariés intérimaires détachés par Manpower sur un chantier du bâtiment : vous devez toujours l'avoir sur vous pendant toute la durée de votre mission.

Vous avez déjà votre carte ?

Rendez-vous dans votre agence pour l'enregistrer dans votre dossier et ainsi faciliter votre départ en mission.

Vous n'avez pas encore votre carte ?

Votre agence vous contactera pour les démarches liées à sa création, nécessitant entre autre de vous prendre en photo.

POUR EN SAVOIR PLUS

VOS AVANTAGES⁽¹⁾

Dès votre 1^{ère} heure de mission

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

Votre Compte Personnel de Formation⁽²⁾ est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur moncompteformation.gouv.fr

Accès au Compte Epargne Temps (CET).

À partir de

400 heures	Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽³⁾ .
507 heures	Action Logement Manpower.
600 heures	Comité Central d'Entreprise.
800 heures	Diagnostic Visa Intérim&Parcours.
1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
2 000 heures	Entretien professionnel.
16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾

* Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

Dès 60 jours de missions chez Manpower

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

Après 1 an d'expérience

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

Déjà plus de 400 000 téléchargements de l'Appi Mon Manpower



Vous aussi rendez-vous sur votre store !



(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Au 1^{er} janvier 2015, ce nouveau dispositif a remplacé le DIF. Les droits acquis au titre du DIF pourront être mobilisés dans le cadre du CPF. (3) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédent le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fafft.fr - ACS2R REUNICA (Prévoyance - reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerlille@orange.fr - Strasbourg : 03 89 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@comanpowersudouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Hotline intérimaires

0 809 400 166

Service gratuit + prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Référence Intérim

Manpower